

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3294

présenté par

M. Ferrand, M. Travert, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Savary,
Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 2992 de Mme Bareigts

APRÈS L'ARTICLE 82

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« prévus à »

les mots :

« à l'exception des jours mentionnés aux 3°, 4°, 7° et 10° de ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de limiter le pouvoir d'adaptation des jours fériés aux spécificités ultra-marines aux seuls jours fériés non républicains et en excluant également logiquement le 1^{er} mai.